

# CONVAINCRE, CONVICTION

Voir les versets relatifs

Le premier sens de ces termes : amener quelqu'un à admettre une idée, ou bien l'idée ainsi acquise, se trouve entre autres dans [Job 32:12](#) et [2Co 5:11](#) (où le grec *peithetn* correspond plutôt à notre : persuader, c-à-d. gagner surtout le coeur et la volonté).

C'est le second sens : convaincre de..., c-à-d. fournir la preuve de..., qu'expriment ordinairement le grec *élegkheïn* et les mots de la même racine. Ce verbe signifie reprendre autrui, non pas injustement ou sans résultat, « mais en maniant les armes de la vérité avec un tel succès qu'on amène le coupable, si ce n'est à confesser son péché, du moins à en être convaincu ; ce qui implique l'aveu de l'accusé, sinon aux hommes du moins à lui-même » (Trench, Syn. N.T., p. 14-16).

Cette distinction éclaire des textes importants : Jésus a été accusé de péché ([Jn 9:24](#) etc.), mais il n'a pu être convaincu de péché ([Jn 8:46](#)). Par contre, le Consolateur « convaincra le monde de péché, de justice et de jugement » ([Jn 16:8](#)), c-à-d. qu'il fera la preuve de ces réalités : le péché du monde, la justice de Dieu en Christ, et le jugement de Satan. Dans le même sens profond, la lumière « réproverait » les oeuvres mauvaises, c-à-d. en prouverait la culpabilité ([Jn 3:20](#), cf. [1Co 14:24](#) s, [Jude 1:15](#)). « En style grec de barreau, le même verbe ne signifie pas simplement répondre à un adversaire, mais le réfuter » ; c'est précisément le sens de [Tit 1:9](#) et d'autres passages où la Vers. Syn. trad. : reprendre ([Tit 1:13](#) [2:15](#), [2Ti 4:2](#)) ou réprimer ([2Pi 2:16](#)).

Dans [2Ti 3:16](#), on peut hésiter entre le sens positif : persuader, qui se rapproche du verbe précéd. : enseigner, et le sens négatif : réfuter, qui se rattache au suiv. : corriger. Dans [Heb 11:1](#), la trad. A'élegkhos par « démonstration » (Vers. Syn., Sg.) adopte le sens objectif : la foi est la preuve de la réalité des choses invisibles ; la trad. « absolue certitude » (Stapfer) adopte le sens subjectif : la foi est la conviction que cette preuve est faite. Ces différents sens sont confirmés par l'emploi des mêmes termes dans les papyrus grec des premiers siècles.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

## **Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**



11 PARTAGES

---

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2023 -  
www.topchretien.com